

## Observations au quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications (projet de loi S-242)

Après cinq réunions avec des intervenants concernant le *Projet de loi S-242, Loi modifiant la Loi sur la radiocommunication*, le comité endosse les observations ci-dessous proposées par ses membres.

### De la Sénatrice Bernadette Clement :

L'étude du projet de loi S-242 nous a sensibilisé au fait que la connectivité est un problème majeur au Canada. Le monde est devenu de plus en plus dépendant à la connexion Internet et cellulaire et la pandémie a renforcé cette dépendance. L'accès à l'Internet et à un réseau cellulaire de qualité est désormais essentiel pour l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux médias d'information, la sécurité ainsi que d'autres services essentiels. Le Comité reconnaît que les communautés autochtones sont particulièrement affectées par le manque de connectivité, ce qui est une préoccupation importante dans le processus de réconciliation du Canada.

Selon le rapport de la Vérificatrice générale du Canada, *La connectivité des régions rurales et éloignées*, « 90,9 % des ménages avaient accès à des vitesses de connexion Internet minimales partout au Canada, mais seulement 42,9 % des ménages dans les réserves des Premières Nations avaient accès à ces vitesses et seulement 59,5 % des ménages des régions rurales et éloignées avaient accès à ces vitesses. »

Le Comité a été inspiré par les initiatives de gestion du spectre entreprises par d'autres juridictions, qui améliorent l'accès des communautés autochtones à l'Internet et aux services sans fil, comme l'allocation de spectre dédiée aux communautés autochtones des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande.

Ce sujet a été négligé dans les discussions politiques pendant bien trop longtemps, et nous reconnaissons que le projet de loi S-242 est un pas vers l'avant. Les témoins entendus par le Comité ont souligné que le projet de loi S-242 n'est qu'une petite pièce du puzzle. De nombreuses suggestions précieuses formulées par les témoins ne relèvent pas du champ d'application de ce projet de loi.

*"...nous devons presque mettre un frein au statu quo et déterminer comment déployer réellement le spectre et les ressources par le biais de la politique et du financement, en particulier dans les régions rurales, éloignées, nordiques et autochtones du Canada".* Madeleine Redfern, témoin du 21 mars 2023

En reconnaissance du travail effectué par le Comité, nous demandons au gouvernement du Canada d'entreprendre un examen exhaustif du Cadre de la politique canadienne du spectre afin d'évaluer s'il permet d'atteindre nos objectifs et comment il avantage et désavantage les Canadiens, en mettant l'accent sur les communautés autochtones. Plus précisément, nous demandons ce qui suit :

- Examiner le modèle de mise aux enchères des licences d'utilisation du spectre et les exigences en matière de licences.
- Mettre à jour le Cadre de la politique canadienne du spectre de 2007
- En consultation avec les communautés autochtones, développer une stratégie de spectre pour leurs communautés, en accordant une attention particulière à une allocation de spectre dédiée aux autochtones.

**Du Sénateur Dennis Patterson :**

Le Comité a entendu des témoignages convaincants sur le besoin impérieux d'améliorer la connectivité des régions rurales et éloignées et de baisser les coûts. Le Comité a convenu que pour établir les objectifs et les critères utilisés pour administrer les ventes aux enchères du spectre, il faut, en plus d'exiger des promoteurs qu'ils utilisent le spectre vendu aux enchères sans délai déraisonnable comme l'indique ce projet de loi, mettre en place des politiques et mesures incitatives gouvernementales additionnelles pour inciter les promoteurs à desservir les régions rurales et éloignées.

Le Comité a entendu des témoins qui ont fait ressortir l'importance de la connectivité pour fournir des services essentiels, comme des services de santé et d'éducation, y compris la valorisation de la langue et de la culture dans les communautés autochtones éloignées. Il convient également que l'accès à l'Internet est un droit de citoyenneté fondamental en cette ère numérique. Le Comité est d'avis que dans ces régions en particulier, la participation d'entreprises dirigées par des Autochtones devrait être recherchée et soutenue. Le gouvernement devrait mettre en place des mesures incitatives et des politiques qui favorisent la concurrence et qui facilitent l'entrée de promoteurs autochtones, ce qui pourrait nécessiter des mesures de soutien supplémentaires comme des moyens d'accès au capital de rechange.

**Du Sénateur René Cormier :**

1. Le comité observe que, selon les informations et témoignages recueillis, il n'existerait pas de base de données officielle de tout le spectre non déployé au Canada.
2. Le comité reconnaît que le Canada n'a pas de système pour assurer la transparence du marché secondaire des licences. Un meilleur encadrement du marché secondaire serait une façon d'adresser les enjeux de déploiement du spectre au Canada surtout eu égard aux licences déjà délivrées lesquelles ne sont pas visées par le projet de loi S-242.
3. Le comité observe que le système de gestion du spectre par enchères basé sur un système de concurrence n'est pas bien adapté à la réalité géographique et économique du Canada. Selon Georg Serentschy, associé gestionnaire, Serentschy Advisory Services GmbH, à titre personnel

*« la concurrence est un outil économique éprouvé pour stimuler l'investissement et l'innovation et faire baisser les prix à la consommation. Cependant, le succès de cet outil dans les zones urbaines du Canada a, d'une certaine manière, obscurci le rôle de la concurrence et a conduit à une croyance erronée largement répandue selon laquelle la concurrence est une sorte de solution miracle pour résoudre tous les problèmes. Or, la concurrence est un concept économique qui ne fonctionne que dans les cas ayant une base économique. Dans les régions rurales, l'expansion de la connectivité n'est généralement pas justifiable sur le plan économique et, par conséquent, les mesures proconcurrentielles ne sont d'aucune utilité. »*

**De la Sénatrice Julie Miville-Dechêne :**

Le comité est déçu que les grandes compagnies de télécommunications, Bell, Rogers, Vidéotron et Telus, aient refusé notre invitation à témoigner devant le comité.